

Agissons

- ◆ Pêcher pendant des **périodes autorisées**
- ◆ Connaître les **espèces protégées**
- ◆ Avoir une **carte de pêche**
- ◆ Ramener **déchets la kaz**
- ◆ Ne **rien jeter** dans la rivière
- ◆ Ne **rien relâcher** dans la rivière (NAC : nouveaux animaux de compagnie, poissons d'aquarium)
- ◆ Pas de **lessive ou de produits chimiques** dans la rivière



Conception et réalisation : Aurélie Boyer, Bernadette Ardon, Sabine Avrillon
Crédit photos : Bryce Berthaud, Srepén-rne, JB Anamparela
Septembre 2019



**Participez à la
protection de notre île,
faites un don !**
(66% déductibles des impôts)

SREPEN

Société Réunionnaise pour l'Étude
et la Protection de l'Environnement

Adresse : 30 Rue des Deux Canons

97490 Sainte-Clotilde

Téléphone 0262.28.19.29

Mail : contact@srepén.re

Facebook : SREPEN-RNE



La rivière des Marsouins

St Benoît



**Agir avec la SREPEN !
ADHEREZ**

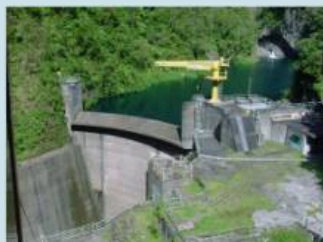




La rivière des Marsouins : L'eau, source de vie

La rivière des marsouins est une rivière qui coule toute l'année. Elle traverse la commune de st Benoît pendant 30 km pour rejoindre l'Océan Indien.

Deux barrages hydroélectriques (Takamaka 1 et 2) produisent jusqu'à 20% de l'électricité pour La Réunion.



Pourquoi il est important de protéger la rivière ?

La rivière des Marsouins abrite une faune rare et diversifiée : Poissons, crustacés, mollusques.

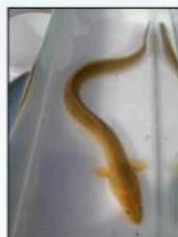
(<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/la-protection-des-especes-a225.html>)



Chevrette grand bras



Poisson plat



Des endémiques font l'objet de plan national de préservation comme l'anguille du Mozambique.

Ce site remarquable est au centre de la vie des réunionnais qui pratiquent PIK NIK et loisirs aquatiques : rafting, canyoning etc

**PROTEGEONS NOS RIVIERES
POUR LES
GENERATIONS FUTURES !**

Les menaces sur la rivière

La prolifération d'espèces exotiques qui remplacent les espèces endémiques et indigènes de la rivière.

La pollution.

Le braconnage réduit les populations animales, notamment le bichique :



Cabot à tête de lièvre

L'action de la SREPEN

La SREPEN a obtenu la protection de la rivière des Marsouins « réservoir de la biodiversité » de la cascade arc-en-ciel jusqu'à l'Océan :

arrêté préfectoral N°2018-1775/SG/DRECV/
20 septembre 2018.

La SREPEN s'engage dans une action de sensibilisation de la population et des scolaires sur la richesse de cette rivière.